Attention aux fraudes

Des individus placent sur les pare-brises de véhicules en stationnement sur la voie publique de faux avis de contraventions (petit document vert) sur lequel apparaît un QR code permettant d'accéder au paiement.

Le document est semblable au document utilisé par les forces de l'ordre à la différence que celui des forces de l'ordre ne comporte pas de QR code. Il informe seulement d'une verbalisation et ne demande pas paiement. L'avis de contravention est adressé par voie postale. Si une personne découvre ce document sur le pare-brise de son véhicule, le signaler à la gendarmerie.

Liens utiles
Contact de la gendarmerie de Magny-les-Hameaux